

ANNEXE 3

Charte du service d'arbitrage

En date du 1er septembre 2018



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Instructions

Communication du protocole d'entente : Volleyball Québec enverra le protocole pour chacun de ses événements par courriel à l'arbitre en chef. Ce protocole inclura la date, le lieu ainsi que les besoins spécifiques en arbitrage à couvrir par l'APAVQ. Ces informations seront communiquées à **l'arbitre en chef** dès que disponibles, mais au plus tard **10 jours ouvrables avant l'événement**. Volleyball Québec avisera aussi l'arbitre-en-chef 10 jours ouvrables avant un événement pour lequel Volleyball Québec ne connaîtrait toujours pas l'identité d'un hôte ou encore ses besoins spécifiques en arbitrage. L'APAVQ pourra refuser tout mandat à l'intérieur de ce délai d'avis de 10 jours ouvrables sans être à défaut ou s'exposer à des pénalités autres que celles de ne pas recevoir les sommes d'honoraires et d'assignation découlant de l'événement refusé.

Deuxièmes arbitres : Le club organisateur peut choisir de fournir ___X___ 2e arbitres sur les ___Y___ requis. Le club organisateur devra remplir et retourner le protocole de l'événement par courriel à Volleyball Québec en spécifiant le nombre de 2e arbitres que celui-ci fournira. Le nombre de 2e arbitres requis est au minimum 3 pour 2 terrains. Pour être éligibles, les 2e arbitres fournis par le club organisateur devront: 1) être arbitres affiliés à l'APAVQ/Volleyball Québec; et 2) avoir arbitrer dans au moins un événement de Volleyball Québec ou de ses partenaires dans la catégorie ciblée ou supérieure afin d'être éligibles pour arbitrer un championnat de Volleyball Québec. Notez que dans le cas du championnat 21 ans et moins, tout arbitre arbitre doit avoir arbitré soit du collégial div. 1-3 ou du 18 ans et moins pendant la saison en cours pour être éligible au championnat de Volleyball Québec. Le **club organisateur** devra envoyer par courriel à Volleyball Québec le protocole incluant son choix quant au nombre de 2e arbitres qu'il fournira au moins **15 jours ouvrables avant l'événement**. Puisque Volleyball Québec doit indiquer sur le protocole d'entente le nombre de 2e arbitres à être assignés par le répartiteur provincial et lui en faire part au moins 10 jours ouvrables avant l'événement, Volleyball Québec se réserve le droit de refuser tout changement au nombre de 2e arbitres fournis par l'organisateur une fois que Volleyball Québec l'aura communiqué à l'APAVQ. Le club organisateur est responsable de dédommager les 2e arbitres fournis par son club alors que tous les arbitres assignés par l'APAVQ seront payés selon la charte et les frais administratifs applicables (voir section paiement ci-dessous).

Paiement : Volleyball Québec procédera à un dépôt bancaire direct à l'APAVQ dans la semaine précédant l'événement. Ce paiement couvrira les frais d'arbitrage et les frais administratifs. Un rapport de transport pour tous les arbitres du tournoi assignés par l'APAVQ sera produit par l'APAVQ et envoyé à Volleyball Québec au plus tard le mardi suivant le tournoi. Volleyball Québec émettra le paiement pour le club organisateur et le remboursement du rapport de transport à l'APAVQ dans la semaine suivant le tournoi (remboursement de km au taux de Volleyball Québec).

SAISON 2018-19

Charte du service d'arbitrage

En date du 1er septembre 2018



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Tarification* de l'arbitrage des événements de Volleyball Québec

Frais arbitrage	Par arbitre ^{*3}	Exception ^{*4}	Par arbitre ^{*3}	Exception ^{*4}	Par arbitre ^{*3}	Exception ^{*4}	Par arbitre
2018-2019	2 sets	2 sets	2 de 3	2 de 3	3 sets (3e de 15 pts)	3 sets (3e de 15 pts)	3 de 5
14 ans et - ^{*2}	20,86 \$	-	26,08 \$	-	-	-	-
15-16 ans ^{*2}	20,86 \$	28,16 \$	26,08 \$	35,21 \$	27,12 \$	36,61 \$	-
17-18 ans ^{*2}	27,12 \$	31,30 \$	33,38 \$	38,59 \$	35,25 \$	40,68 \$	-
21 ans et -	31,30 \$	-	38,60 \$	-	-	-	73,02 \$
Sénior	31,30 \$	-	38,60 \$	-	-	-	78,23 \$
4 vs 4 14 ans et -	252\$ pour 2 superviseurs de jeu couvrant 10 rondes de matchs sur 2 terrains ^{*5}						

IMPORTANT: La tarification sera majorée à chaque année de l'entente selon le % de rajustement calculé selon le taux de variation annuel moyen de l'IPC d'ensemble pour le Québec de janvier à décembre 2017 versus janvier à décembre 2016 (1,0%).

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180126/cg-b003-fra.htm>

Note 1 : Chaque montant de la grille est pour un arbitre (Ex: 2 de 3 avec 2 arbitres en 16 ans et moins = 2 arbitres x 26,08\$ = 52,16\$ pour la partie).

Note 2 : Le 14 ans et moins est arbitré à un arbitre alors que le 15 à 18 ans et moins est arbitré à deux arbitres.

Note 3 : Dans les catégories 15 à 18 ans et moins, l'organisateur indique dans le protocole d'entente son choix de fournir ou non des 2e arbitres (voir la section Deuxièmes arbitres dans les instructions ci-dessus). Ce choix ne s'applique pas aux autres catégories.

Note 4 : Dans le cas exceptionnel où un 2e arbitre serait absent alors qu'il devait être présent, le 1er arbitre officiant seul sera payé à ce taux.

Note 5 : Pour le 4 vs 4 14 ans et moins, 1 meneur de jeu est fourni par l'organisateur pour chaque match. Deux superviseurs de jeu (dont un est en fonction en tout temps) sont fournis par l'APAVQ pour couvrir 10 rondes de matchs sur 2 terrains. Le tarif de ce service est de 2 arbitres x 126\$ = 252\$ qui se remplacent dans un système d'alternance pour offrir un service continu. Le superviseur de jeu 1) surveille ses 2 terrains et intervient en cas de problématique concernant la réglementation et 2) informe, entre les matchs, les entraîneurs et athlètes qui auraient moins bien compris certains règlements.

ANNEXE 3

Charte du service d'arbitrage

En date du 1er septembre 2018



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Tarification des frais administratifs

Frais administratifs	Par arbitre ^{*3}	Exception ^{*4}	Par arbitre ^{*3}	Exception ^{*4}	Par arbitre ^{*3}	Exception ^{*4}	Par arbitre
	Par match	Par match	Par match	Par match	Par match	Par match	Par match
2018-2019	2 sets	2 sets	2 de 3	2 de 3	3 sets (3e de 15 pts)	3 sets (3e de 15 pts)	3 de 5
14 ans et - ^{*2}	2,09 \$	-	2,61 \$	-	-	-	-
15-16 ans ^{*2}	2,09 \$	2,82 \$	2,61 \$	3,52 \$	2,71 \$	3,66 \$	-
17-18 ans ^{*2}	2,71 \$	3,13 \$	3,34 \$	3,86 \$	3,52 \$	4,07 \$	-
21 ans et -	3,13 \$	-	3,86 \$	-	-	-	7,30 \$
Sénior	3,13 \$	-	3,86 \$	-	-	-	7,82 \$
4 vs 4 14 ans et -	25,20\$ pour 2 superviseurs de jeu couvrant 10 rondes de matchs sur 2 terrains ^{*5}						

Note 6 : Volleyball Québec versera 100% des frais administratifs dans son paiement à l'APAVQ selon les termes de l'entente de services en vigueur.

Charte de la tarification du service de répartiteur et superviseur

Tournois	Répartiteur	Superviseur	Responsable	Coûts
1 à 3 terrains	0		1	15,15 \$
4 à 7 terrains		1	0	121,20 \$
4 à 7 terrains (provinciaux)	1	1	0	242,40 \$

Note 7 : Pour les tournois où le nombre de terrains est progressif ou régressif, le nombre de terrains le plus élevé sera pris en considération.

Note 8 : Pour les tournois où il y a plus de 10 rondes, le nombre de répartiteurs, superviseurs et responsables sera évalué d'un commun accord entre Volleyball Québec et l'arbitre en chef du Québec.

ANNEXE 3

Charte du service d'arbitrage

En date du 1er septembre 2018



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Arbitres en chef des régions - Saison 2018-2019

Régions	Nom	Adresse courriel
Arbitre en chef	Marc Trudel	cramledurt1@videotron
Répartiteur prov.	Alain Lafaille	alaf01@videotron.ca
Abitibi-Témiscamingue	Julie Blanchette	juliebl@cablevision.com
Bourassa	Serge Thériault	serge.theriault@portail.csmb.qc.ca
Capitale-Nationale	Alain Lafaille	alaf01@videotron.ca
Centre-du-Québec	René Maréchal	renemarechal.kin@gmail.com
Chaudière-Appalaches	Alain Lafaille	alaf01@videotron.ca
Côte-Nord	Jean-Luc Dorion	jean.dorion@cgocable.ca
Est-du-Québec	Alain Lafaille	alaf01@videotron.ca
Estrie	René Maréchal	renemarechal.kin@gmail.com
Lac-St-Louis	Serge Thériault	serge.theriault@portail.csmb.qc.ca
Lanaudière	Isabelle Robichaud	i.robichaud@videotron.ca
Laurentides	Isabelle Robichaud	i.robichaud@videotron.ca
Laval	Isabelle Robichaud	i.robichaud@videotron.ca
Mauricie	Isabelle Robichaud	i.robichaud@videotron.ca
Montréal-Concordia	Serge Thériault	serge.theriault@portail.csmb.qc.ca
Outaouais	Patricia Martin	patriciamartin@bell.net
Rive-Sud/Richelieu-Yamaska	Cary Gagnon	carygagnon71@gmail.com
Saguenay-lac St-Jean	Alain Lafaille	alaf01@videotron.ca
Sud-Ouest	Serge Thériault	serge.theriault@portail.csmb.qc.ca